

PRIME PURE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Contrepartie des engagements futurs de l'assureur envers les souscripteurs et bénéficiaires de contrat calculée à partir de la table de mortalité et du taux d'intérêt minimum. En fonction du risque viager, on distingue la prime de risque de la prime d'épargne.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**